



Les Vert·e·s – Réponse à la consultation Stratégie de domiciliation

Les Vert·e·s neuchâtelois-es remercient les autorités cantonales de l'ouverture de la consultation sur la politique de domiciliation aux partis politiques. Pour les Vert·e·s, la stratégie des 3A serait appropriée si l'objectif ultime était de conjuguer démographie et qualité de vie. Ils estiment que le cadre général de cette stratégie doit prendre nettement davantage en compte les impératifs contemporains du dérèglement climatique, de la perte de la biodiversité, de la très forte mobilité individuelle et de la diminution des liens sociaux directs.

Partagez-vous les constats ?

Les Vert·e·s partagent les constats évoqués. Toutefois, notant que la thématique de l'attractivité résidentielle a été annoncée comme l'une des priorités majeures du programme de législature 2017-2021 du Conseil d'Etat, les Vert·e·s regrettent la superficialité et la brièveté de l'analyse de la situation, qui rendent difficile la détermination des mesures les plus appropriées.

Pour les Vert·e·s, la croissance démographique doit être envisagée globalement et ne doit pas uniquement servir à contrer les conséquences néfastes citées à la page 4. Sans mesures d'accompagnement adéquates, une augmentation de la population pourrait aboutir à une dégradation de la qualité de vie, par exemple à une augmentation incontrôlée du trafic - ce que les Vert·e·s redoutent. De plus, chacune de ces conséquences doit être analysée de manière différenciée selon les régions du canton, en particulier celles concernant le secteur immobilier.

Pour les Vert·e·s, la stratégie de domiciliation présentée par le Conseil d'Etat se réduit à un plan promotionnel du canton. A l'heure du dérèglement climatique, de la diminution de la biodiversité, de l'érosion des liens sociaux directs entre individus, la croissance démographique est ambivalente. Si elle constitue une opportunité, les réflexions doivent se porter également sur l'impact des populations humaines sur l'environnement et sur le besoin d'amélioration de la qualité de vie.

Pour les Vert·e·s, la pierre angulaire de la domiciliation est l'aménagement du territoire et la qualité de vie qu'il est propre à offrir. L'accent doit être mis sur les services dans un cadre permettant le bien-être des résidents. Le concept de ville dense est à privilégier pour conduire la politique de domiciliation. En effet, une urbanisation dense avec des quartiers multifonctionnels (logement, travail, éducation et achat) permet de réduire le besoin en surfaces construites et le temps passé dans les transports, de rentabiliser le bâti existant, de diminuer la mobilité motorisée et de créer de nouveaux espaces verts et conviviaux en milieu urbanisé. L'urbanisation compacte a également l'intéressant avantage de lutter contre le dérèglement climatique. Pour les Vert·e·s, la stratégie de domiciliation doit donc se conjuguer plus fortement encore avec une politique climatique cantonale ambitieuse. L'empreinte environnementale de la population est ainsi réduite et la qualité de vie nettement améliorée. C'est dans cette perspective que doit s'inscrire la croissance démographique recherchée par le Conseil d'Etat. La réputation du canton sera dès lors portée par des faits et pas seulement par une marque.

Partagez-vous les objectifs (point C, page 5).

A. Retrouver une croissance démographique. Les Vert·e·s neuchâtelois-es rejettent la référence au plan directeur cantonal. En effet, l'évolution démographique de ces dernières années démontre que ce dernier est caduc. Les Vert·e·s seraient d'accord de viser une croissance démographique comparable à celle vécue par les autres régions de l'arc jurassien francophone (Vallée de Joux, littoral yverdonnois et biennois, Jura Bernois et Jura).

B. Equilibrer le flux migratoire intercantonal. Les Vert·e·s neuchâtelois-es apprécient qu'il soit prévu d'analyser les motifs détaillés qui poussent les pendulaires neuchâtelois à habiter dans un autre canton, et souhaitent que ces analyses soient publiées. En effet, il n'est pas souhaitable de promouvoir une politique de domiciliation qui vise à "capter" des habitants au détriment d'autres cantons et d'entrer ainsi dans une surenchère intercantonale de la domiciliation.

C. Améliorer la perception de l'attractivité du Canton. Les Vert·e·s refusent que la perception subjective de l'attractivité soit un objectif. Les prestations offertes par l'Etat, la qualité de vie, une économie diversifiée et la préservation des écosystèmes doivent être au centre des mesures mises en place par le Conseil d'Etat pour favoriser la domiciliation.

Finalement, les Vert·e·s se questionnent sur la proximité de la première échéance (2023-2024). Rendre réellement attractif une région et initier un changement mesurable dans les migrations intercantionales nécessitent très probablement davantage de temps.

Concernant le comité consultatif, les Vert·e·s constatent que la plupart de ses membres représentent la société conventionnelle actuelle et regrettent l'absence en son sein de représentant·e·s d'institutions parapubliques et de la société civile, ainsi que des initiatives citoyennes œuvrant au développement de la société durable et résiliente de demain.

Partagez-vous la stratégie retenue et les rôles envisagés de l'Etat et des communes (point H à J, pages 9-10) ?

H. Stratégie retenue

Les Vert·e·s partagent les trois axes. S'ils reconnaissent la logique de la succession chronologique "Attirer - Accueillir - Ancrer", ils relèvent toutefois que l'évaluation et, le cas échéant, l'amélioration des conditions d'accueil dans le canton - arguments clés d'une campagne promotionnelle - devraient précéder les démarches d'attraction.

I. Rôle et positionnement de l'Etat

Idem. Les Vert·e·s recommandent néanmoins que les partenaires impliqués dans la mise en œuvre des mesures le soient très fortement et en bonne intelligence dès leur conception.

J. Implication attendue des communes

Les Vert·e·s questionnent un possible report de charges sur les communes lors de la mise en œuvre pratique de certaines mesures. Sans partenariat solide entre les Communes et le Canton, l'échec est programmé. Il s'agit bien de gagner les premières à la démarche et non pas de les braquer.

Partagez-vous les priorités (point K, pages 10-11) ?

Les Vert·e·s estiment que les mesures proposées sont appropriées.

Toutefois, les Vert·e·s soulignent qu'il est difficile de comprendre comment l'Etat a établi la liste des mesures sans base statistique complète des raisons des départs. Une connaissance approfondie des causes est pourtant indispensable pour établir un panel de mesures adapté à la problématique et pour prioriser les interventions de l'Etat et de ses partenaires.

Dans cette optique, les tableaux statistiques des causes de déménagement hors canton pourraient être avantageusement inclus directement dans le prochain rapport AAA. De plus, les Vert·e·s suggèrent que des entretiens directs avec les personnes quittant le canton soient entrepris afin d'obtenir également des données qualitatives.

Partagez-vous les 10 mesures proposées (pages 12-20) ?

Le descriptif des 10 mesures se borne à des considérations d'ordre formel, conceptuel et organisationnel, sans aucune précision concernant les axes et objectifs sectoriels concrets selon lesquels il est prévu de les mettre en œuvre. S'il est possible d'adhérer sous certaines réserves (c.f. ci-dessous) à l'approche conceptuelle, il est par contre impossible de se prononcer sur le fond des mesures proposées.

Les mesures promotionnelles doivent se fonder sur des qualités concrètes et probantes existant dans le canton pour obtenir le soutien de la collectivité et assurer leur réussite pérenne auprès des populations cibles. Or, aucune priorité n'est donnée aux mesures proposées. Pour les Vert·e·s, les mesures 1, 4 et 5 pourraient être élaborées durant la phase initiale du programme, mais leur mise en œuvre devrait être précédée par les mesures 2, 3, 6, 7 et 8 afin de pouvoir se baser sur les résultats de ces dernières.

Les Vert·e·s neuchâtelois·es remarquent que le Valais a développé son image à l'aide de l'entreprise "Valais Wallis promotion" via une modification législative de la Loi cantonale sur la politique économique tandis que le service de la promotion économique du Canton du Jura a développé la marque "Jura l'original". Les Vert·e·s estiment que les autorités neuchâteloises devraient donc commencer par inventorier les stratégies marketing d'autres cantons afin de déterminer les mesures existantes et sélectionner celles qui sont les plus adéquates pour notre canton. Les avantages et inconvénients, l'efficacité ainsi que les coûts de chacune d'entre elles devront être déterminés.

Les Verts demandent que la mesure 6 soit complétée pour couvrir également les entreprises parapubliques.

Les Vert·e·s regrettent que la mesure 9 n'ait pas été mise en œuvre ces dernières années, alors que la problématique de la domiciliation figure pourtant parmi les priorités du Conseil d'Etat depuis 2017.

Avez-vous d'autres remarques, suggestions ou propositions.

Des mesures de découragement de la pendularité motorisée intercantonale doivent être étudiées et mises en place, telles que la limitation et/ou la taxation du stationnement de moyenne et longue durée.

Pour les Vert·e·s, le marché de la villa individuelle est dépassé. La Loi fédérale sur l'aménagement du territoire ne permet heureusement plus de grandes mises en zone à bâtir de terres agricoles. Toutefois, le désir de posséder son chez-soi reste très fortement marqué dans la population. Aussi, les Vert·e·s estiment que l'Etat doit également s'outiller de mesures qui favorisent la vente et l'achat de villas individuelles dans un marché plus fluide et plus adapté aux besoins réels des résidents, ainsi que la transformation de villas existantes en plusieurs logements. Les Vert·e·s estime également nécessaire que le Canton soutienne plus fortement encore la réhabilitation de l'immobilier existant. La mesure 8 ne doit dans cette optique en aucun cas provoquer une augmentation des zones à bâtir et un étalement urbain. Les Vert·e·s souhaitent au contraire que le Canton de Neuchâtel développe un programme similaire à MétamorpHouse soutenu par le Canton de Vaud, qui vise à exploiter les droits à bâtir existants dans des zones choisies pour être densifiées sur des critères de qualité de l'offre en transport public (localités ou quartiers desservis par le réseau ferroviaire, voire par des bus à haute cadence). Dans cette optique, ils recommandent le site internet spécialisé densipedia.ch qui regorge d'exemples. Les Vert·e·s estiment également que la promotion de la domiciliation doit aussi passer par des alternatives au binôme omniprésent

villa individuelle – immeuble. Les coopératives d’habitation ainsi que les quartiers durables sont à ce titre à promouvoir et à soutenir. Les Vert·e·s suggèrent également d’étudier la légalisation de l’implantation de tiny house en zone construite et à bâtir, particulièrement dans les zones villas.

L’annexe 1 met en évidence la très forte importance de l’emploi comme raison principale pour arriver ou partir du canton. Aussi, des mesures propres à valoriser le tissu des PME doivent être favorisées.

De plus, les Vert·e·s estiment que les villes du Locle et de la Chaux-de-Fonds doivent également accueillir davantage de formations postobligatoires. En effet, les écoles destinées aux jeunes en formation professionnelle favorisent une image de villes dynamiques. Pour les Vert·e·s, la promotion du canton doit également passer par un rééquilibrage des centres de formation postobligatoires et d’innovation en faveur des Montagnes.

Finalement, les Vert·e·s neuchâtelois-es invitent fortement les autorités à collaborer davantage avec les autorités des cantons voisins, d’une part en développant des conventions fiscales intercantionales sur le modèle de l’accord franco-suisse de 1983 sur le traitement des frontaliers, et d’autre part en pensant l’aménagement du territoire à l’échelle de la région des Trois Lacs et des montagnes de l’arc jurassien.

Souhaitant vivement que vous tiendrez compte de nos remarques et suggestions, nous vous prions d’agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

CONTACTS

Christine Ammann Tschopp, présidente des Verts neuchâtelois et députée - suppléante,
Christine.AmmannTschopp.GC@ne.ch, tél. mobile : 078 683 86 31

Secrétariat cantonal

info@verts-ne.ch, tél. 032 852 07 26